

Ciel unique européen: interopérabilité du réseau européen de gestion du trafic aérien

2001/0237(COD) - 25/03/2003 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Le Conseil n'a apporté aucune modification importante à la proposition de la Commission. La Commission est donc en mesure de soutenir sans réserve la position commune arrêtée pour ce règlement.